

Fonds Européens - PSN-FEADER 2023-2027 : ouverture de 5 nouveaux dispositifs régionaux pour le secteur agricole

Matinik, 4 novanm 2025

La Collectivité Territoriale de Martinique ouvre cinq nouveaux dispositifs régionaux du Programme Stratégique National (PSN) FEADER de la période 2023-2027 destinés à renforcer la transition agroécologique, la compétitivité du secteur agricole et à soutenir la résilience du territoire face aux enjeux climatiques et économiques.

Les cinq dispositifs ouverts concernent :

1. **Les investissements agricoles non productifs (73.02-A) :** soutien à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la protection de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sols) ainsi que l'adaptation au changement climatique
2. **La prévention et la réparation des dommages liés aux catastrophes naturelles – reconstitution du potentiel de production (73.02-B) :** aide à la prévention des risques naturels et sanitaires ainsi qu'à la remise en état du potentiel de production agricole après sinistre
Pour les dossiers relatifs à la reconstitution du potentiel de production, la CTM informera préalablement les demandeurs de l'ouverture du dépôt des dossiers, en fonction de la publication des textes reconnaissant l'état de catastrophe naturelle ou de calamité agricole sur le territoire.
3. **La coopération entre acteurs agricole et agroalimentaire (77.02)**
Ce dispositif soutient les projets collectifs pour structurer les filières locales, mutualiser les moyens et valoriser les productions martiniquaises.
4. **La prise en charge des frais de participation des agriculteurs aux démarches de qualité (77.03-A) :** accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches de labellisation et de certification (AOP, IGP, AB, STG, RUP, etc.), pour renforcer la qualité et la reconnaissance des produits locaux
5. **Animation, promotion et soutien aux démarches de qualité (77.03-B) :** soutien les actions collectives de communication, de promotion et d'animation autour des produits agricoles martiniquais sous signes officiels de qualité ou issus de démarches collectives reconnues

Les documents de présentation des dispositifs et les formulaires sont à télécharger sur le site [www.europe-martinique.com- rubrique FEADER](http://www.europe-martinique.com-rubrique FEADER).

Dans l'attente de l'ouverture de la plateforme dématérialisée EUROPAC en décembre 2025, les porteurs de projets peuvent déposer leurs demandes d'aide provisoires en version papier au guichet de la Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens situé à l'Immeuble Pyramide - 165-167 Route des Religieuses à Fort de France et les contacter au 0596 518 578.